

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 50 fr. Six mois... 30 fr. Trois mois... 18 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 20 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 38 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces. Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Mai 1880.

Chronique générale.

Voici la liste des députés qui ont voté contre l'ordre du jour pur et simple, dans l'interpellation Clémenceau :

M. M. Barodet, Beauquier, Louis Blanc, Bonnet-Duverdier, Bosc, Bouchet, Brelay, Cantagrel, Germain Casse, Clémenceau, Datas, Daumas, Duportal, Farcy, Favand, Franconie, Frébault, Gerault (Cher), Laisant, Lockroy, Madier de Montjau, Menard-Dorian, Georges Périn, Benjamin Raspail, Rollet, Talandier, Turigny, Vernhes. Voilà les purs radicaux.

Nous croyons savoir que le gouvernement est disposé à tenir compte aujourd'hui à M. Waddington de l'attitude qu'il a cru devoir observer au cours de la discussion de la loi sur la liberté de l'enseignement, notamment de l'article 7, et que ce n'est certainement pas M. Waddington qui sera nommé à l'ambassade de Londres. (France.)

Il paraît que le conseil municipal se plaint de ce que la tenue de M. Audrieux, au moment où il a quitté la salle des délibérations, était insultante pour l'assemblée.

On estime que le budget spécial de la préfecture de police sera refusé par 42 voix.

Les difficultés qui viennent de surgir entre le préfet de police et le conseil municipal auraient suggéré au gouvernement l'idée, déjà précédemment émise du temps de M. de Marcère, de séparer la préfecture de police du conseil municipal et de la rattacher directement au ministère de l'intérieur. On en

parle beaucoup place Beauvau, mais on a peur que le projet ne soit mal accueilli par la Chambre.

M. de Freycinet et M. Constans sont pour ; mais on ne connaît pas l'opinion de M. Gambetta, auquel sa qualité de député de Paris ne permet guère de se déclarer contre le conseil municipal.

Si secrète que la chose puisse être tenue, nous croyons savoir que le ministre de l'intérieur se propose de donner connaissance à la Chambre de pièces fort compromettantes pour certains députés radicaux, au sujet de la manifestation du 23 mai.

On assure que deux insurgés de la Commune, rapatriés récemment de la Loire et de la Creuse, arrêtés dimanche au nombre des plus enragés manifestants, vont être l'objet d'une mesure de rigueur commandée du reste par leur situation.

On raconte que M. Ranc a déjeuné vendredi matin chez M. Gambetta, qui a employé toutes les séductions de sa cuisine et de son éloquence pour amener son convive à poser sa candidature à Lyon contre Blanqui.

M. Ranc a fort apprécié l'art culinaire de l'illustré Trompette, mais il s'est empressé, dit-on, de décliner l'invitation électorale de son amphytrion. Un déjeuner perdu !

M. Cazot a adressé ces jours-ci une circulaire aux procureurs généraux, par laquelle il les invite à s'abstenir de convoquer leur parquet pour assister aux processions de la Fête-Dieu. C'est probablement pour mieux marquer le respect de l'Etat pour la religion de la majorité des Français.

On lit dans la Décentralisation, de Lyon : « Nous sommes aujourd'hui fixés sur les

assurances des théâtres et sur le désordre administratif.

Les polices d'assurances du Grand-Théâtre ont été signées seulement le 26 dans la journée, après l'incendie des Célestins. Celles des Célestins ne l'étaient pas. Depuis longtemps ces polices se trouvaient à la préfecture. Les Compagnies ont fait peut-être vingt fois des démarches pour hâter la signature ; on répondait toujours qu'on n'avait pas le temps de s'en occuper. On faisait de la politique !

Voilà donc 800,000 fr. ou un million que les contribuables de la ville auront à supporter par l'incurie de l'administration municipale. Est-ce juste ? C'est le préfet-maire qui devrait être responsable. Les contribuables devraient lui intenter une action civile en dommages-intérêts des charges qu'ils vont supporter à cause de lui. »

Une statistique probante.

Dans le discours éloquent qu'il a prononcé à la Chambre, sur la lettre d'obédience, M. Ferdinand Boyer a produit des faits incontestés, qui vengent les instituteurs chrétiens en faisant ressortir les succès obtenus, les résultats acquis, la supériorité des écoles congréganistes, due surtout au mérite du personnel enseignant et reconnue par tous ceux qui ont pu l'apprécier et que n'aveuglent pas les haines de parti et l'esprit de secte. Voici, sur les résultats des diverses enquêtes ouvertes par le ministère, une très-intéressante statistique fournie par M. Boyer :

Trois statistiques ont été dressées par le ministère de l'instruction publique : l'une en 1843, l'autre en 1863, la troisième en 1876. Je veux rechercher d'abord quel est le nombre des élèves et le nombre des écoles. Si l'enseignement y est mauvais, la grande majorité des élèves abandonnera les écoles congréganistes, pour se porter vers les écoles laïques. C'est le contraire qui se produit : le nombre des écoles congréganistes s'élève

toujours. J'emprunte mes indications aux documents fournis par l'honorable ministre, M. Jules Ferry.

Les écoles communales congréganistes de filles atteignaient à peine, en 1843, le chiffre de 3,800 ; il est aujourd'hui de 9,900. Pour les écoles libres congréganistes, en 1843, 2,700 ; à la fin de l'Empire (1870), 5,800. La statistique comparée de M. Lévassieur donne, pour 1872, 18,456 écoles congréganistes publiques ou libres, et, pour 1876, 19,980.

Le personnel enseignant des écoles congréganistes en France était, sous la monarchie de Juillet, de 11,000 institutrices ; il est aujourd'hui de 37,000, exactement de 37,477. L'accroissement est donc considérable, surtout si l'on se reporte au point de départ, à 1843 : on arrive, de 6,500 écoles publiques et libres congréganistes, à 19,890. Telle est la progression.

A côté du chiffre des écoles et de celui des institutrices ; qui est, je viens de le rappeler, de 37,477, il faut placer le nombre des élèves. Il va toujours en croissant, et c'est à mon avis la meilleure preuve de la confiance publique, et en même temps le meilleur indice de la supériorité de l'école : car la mère de famille sait très-bien choisir l'école la plus sûre pour l'éducation de son enfant. Il y a 2,400,000 élèves inscrites dans les écoles publiques de filles ; les laïques en comptent 900,000, — c'est M. Ferry qui parle, — et les congréganistes 1 million 200,000. En ajoutant à ce chiffre celui des élèves des salles d'asile, on obtient un résultat beaucoup plus important.

Si l'on compare les écoles, au point de vue de la tenue, de la direction et des résultats, le succès des congréganistes ne fait pas doute. Dans son rapport à l'empereur sur l'instruction primaire des filles en 1863, M. Duruy s'est livré à une petite habileté. Les écoles sont divisées en écoles bonnes, assez bonnes, passables, médiocres, mauvaises. Le ministre aurait dû, pour être juste, mettre en parallèle, d'un côté et de l'autre, les différentes catégories. Ce n'est pas ainsi qu'il procède. Il fait une première

RECUEIL DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41<sup>e</sup>

(Suite.)

XVI

Rentré d'expédition, mon père se montra plus soucieux en ce qui concernait Mohamed ; l'Arabe n'obtenait point justice, ses affaires se remettaient toujours, et, fatigué de ces lenteurs, il laissait éclater son mécontentement contre l'administration française. Mon père, en lui donnant les meilleures raisons du retard apporté dans le règlement de ses intérêts, obtint qu'il patienterait encore un peu, et sa fille nous resta.

Je m'attachais de plus en plus à elle, je lui consacrais tout le temps que j'avais de libre ; j'essayais de la distraire, ce qui n'était pas facile : la pauvre Néréisse se mourait d'ennui dans la société des femmes, et d'une perruche dont Pierre Cachu, le maître-timonnier de la Gauloise, m'avait fait cadeau. Quand il arrivait de France, Pierre venait nous donner des nouvelles d'un de nos amis chez lequel mon père avait placé son fils aîné, garçon de banque.

A son dernier voyage, il m'offrit une perruche.

— Tenez, dit-il, c'est pour vous que j'ai lesté la Gauloise de cette gargon-là ; Yan Porlié me l'avait larguée, ça ne me sert à rien. J'ai cherché à qui je la larguerais, et, ma foi, j'ai pensé vous, ma gentille petite demoiselle.

— Mais, Pierre, cette perruche est d'une espèce rare ; votre camarade s'en fût défait avantageusement ?

— Son intention était aussi de la vendre ; mais, au port, le pauvre diable a filé son dernier nœud.

— Qu'est-ce que filer son dernier nœud, Pierre ?

— Avaler sa gaffe.

— Et avaler sa gaffe ?

— Brasser sa dernière coupe, lâcher son dernier grelin ; bref, ce que les terriens appellent tourner de l'œil, mourir, quoi !... Pour lors, qu'il m'a dit, puisque je vais faire lire mon livre de loch par le chef amiral des amiraux d'ici-bas, plus n'ai besoin de faire argent de la Cocotte, prends-la, elle est à toi. Je l'ai prise. Elle a bien son mérite, vu surtout qu'elle ne parle pas ; car Yan Porlié, instruit par expérience que l'instruction de ses perroquets n'était pas appréciée de messieurs les amateurs, a eu soin de la bloquer dans une soute, où elle ne pouvait entendre les bordées que les matelots laissent volontiers courir dans leurs conversations.

— De quelle nature sont ces bordées ?

— Pierre se gratta l'oreille.

— Dame ! c'est comme qui dirait quand nous

disons : Mille noms de nom de mille z-yeux, mille tonnerres ! et autres gentillesse de même nature. A peine lâchées, tout de suite retenues, au désespoir des terriens et des terriennes, qui admirent peu les propos du gaillard d'arrière.

Le plaisir de faire plaisir est le plus doux des plaisirs. Je débaptisai ma perruche du nom rococo de Cocotte, et la montrai à Néréisse. Néréisse la trouva superbe et désira la garder. Je la lui donnai pour un sourire, car elle était triste.

— Il me semble que tu as quelque chose, lui dis-je.

— Toumy est furieux contre mademoiselle de Céméran ; il ne veut plus que je la voie depuis qu'elle a chanté une romance dont il s'est offensé. Je mourrai cependant si je ne la revois !

— En mourir ?

— Tu ne peux savoir... tu ignores... me dit-elle avec égarement ; ne m'interroges pas. Persuade seulement à Toumy que Camille n'a point eu l'intention de le blesser.

Elle ne put en dire davantage, son frère entra. Franchement intriguée, quand il m'appela, je lui demandai ce qu'il me voulait.

— Que tu me dises si tu connais l'opéra du Pré aux Clercs ?

La question était si bizarre que je regardai Néréisse avant de répondre. Mais elle paraissait absorbée dans l'occupation de faire becqueter à

Chérie (la perruche) un fruit qu'elle tenait entre ses lèvres. Je ne devais compter que sur moi. Je répondis lentement :

— Je la connais.

— M'en as-tu chanté tous les morceaux ?

Ici, j'hésitai, comprenant où Toumy voulait en venir.

— Je le crois.

— Croire ne suffit pas, je veux une affirmation positive. Quels sont ceux que tu as chanté dans cette maison ? — et Toumy appuya sur ces mots — je verrai si tu les sais tous.

Je les nommai, sauf un, le fatal.

— Tu en oublies un, j'en suis sûr, celui où l'on parle de patrie ?

Dans l'impossibilité de soutenir le contraire, j'allai droit au but.

— Eh bien ! après ? dis-je.

— Après ? Je veux que tu m'avoues le motif qui t'a poussée, non-seulement à ne point me le chanter, mais encore à ne pas le nommer.

Prise au piège, il ne me restait que la vérité à confesser. Je la confessai !

— Le motif, Sidi Toumy, est qu'en te chantant la romance de « Rendez-moi ma patrie ou laissez-moi mourir ! » j'aurais craint d'invoquer en ton cœur de tristes souvenirs et de blesser ta susceptibilité, parce que, de ma bouche, tu pouvais prendre cette romance en mauvaise part, si tu en eusses

catégorie des écoles bonnes, et il réunit ensuite les quatre autres groupes. Et cependant il est encore forcé de reconnaître la supériorité des écoles congréganistes. La proportion moyenne des écoles bonnes est de 67 p. 100 : savoir 32 p. 100 pour les écoles laïques et 35 p. 100 pour les écoles congréganistes. Les écoles assez bonnes, passables, médiocres et mauvaises, et groupées ensemble sous le titre « d'écoles qui laissent à désirer, » donnent 67 p. 100 pour les écoles laïques et 64 p. 100 pour les écoles congréganistes. M. Duruy reconnaît que l'avantage est pour les institutions religieuses ; mais il attribue, pour partie, cette supériorité à l'excellente installation de leurs écoles et aux moyens d'enseignement.

Je laisse l'explication et je retiens le fait ; l'avantage appartient aux congréganistes. M. Fayet, ancien recteur d'académie, qui a contribué à la rédaction de la statistique de 1863, a, dans un travail spécial sur la question qui nous occupe, dressé, à l'aide des chiffres des statistiques de 1843 et de 1863, un tableau que je vais vous soumettre. Pour 1876, ce travail de comparaison n'est pas possible, la statistique contenant des chiffres nombreux et exacts, mais pas d'appréciation au point de vue de la qualité des écoles.

Des constatations de cette importance et de cette valeur méritent d'être conservées par ceux qui veulent être renseignés sur la situation légale des écoles et les résultats de l'enseignement congréganiste. De vives félicitations ont été adressées à M. Royer, et ce n'est pas le discours violent et brutal du ministre Ferry qui pourra en détruire l'effet.

### L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE.

La campagne républicaine, pour arracher la foi à l'enfance, se poursuit avec un zèle infatigable. Les voilà donc bien décidés à chasser Dieu du cœur de l'enfant. A cet effet, M. Jules Ferry présente aux Chambres des projets de loi imposant carrément l'instruction obligatoire et gratuite et sommairement l'instruction laïque par la suppression des lettres d'obédience.

D'où vient cette idée de l'instruction obligatoire ? Cet œuf qui menace d'éclorre a été couvé, est-il besoin de le dire, dans les loges de la franc-maçonnerie. Il n'y a que des esprits simples ou des républicains pour s'imaginer que les zélés partisans de l'obligatoire tiennent sérieusement à l'instruction du peuple. S'ils en faisaient le cas qu'ils disent, ils ne commenceraient pas par ravir au peuple ses instituteurs les plus dévoués et les plus habiles, ceux qui ont renoncé à toute position dans le monde pour se consacrer exclusivement à l'éducation de l'enfant du peuple et qui ne redoutent aucune concurrence.

Ce que l'on veut avant tout, c'est détruire l'instruction religieuse, dût l'autre y passer aussi.

Il est inutile de biaiser, la véritable origine du projet de l'instruction obligatoire, la voilà.

A Naples, dans l'assemblée maçonnique tenue pendant le Concile du Vatican, les francs-maçons français n'ont-ils pas fait la motion suivante :

« Les libres-penseurs de Paris réclament l'instruction obligatoire, laïque et MATÉRIALISTE. Le devoir de la Société est de mettre chaque citoyen à même de la donner aux enfants » ?

L'illusion n'est donc possible que pour les niais et ceux qui ne veulent pas voir. Le développement de l'instruction n'est qu'un prétexte impudent, puisqu'on commence par supprimer la moitié et la meilleure partie des instituteurs.

Le but, le vrai but est de révolutionner la France, en commençant par l'enfance. Les républicains ont si peu de confiance dans la justice de leur cause, qu'ils ne connaissent que la force pour inoculer leurs principes.

« Je demande, disait Barrère, le 18 mars 1793, que l'Assemblée s'occupe d'une instruction révolutionnaire, celle qui doit avoir pour objet de changer nos idées, nos opinions anciennes, et d'établir la morale qui convient à la liberté et à la République. »

Qu'est-ce que pourrait bien être cette morale qui convient à la liberté et à la République ? Un conventionnel qui avait la franchise de ses opinions, Jacques Dupont, va nous le dire : « La nature et la raison, voilà les dieux de l'homme, voilà nos dieux. Hâtez-vous de propager ces principes et de les faire enseigner dans les écoles primaires. Il est plaisant en effet de voir préconiser une religion dans laquelle on enseigne qu'il faut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ! Je l'avouerai franchement à la Convention, je suis athée. »

A la bonne heure, voilà qui est parler. Et dernièrement, à la Chambre de nos députés, cette même maxime, qui est l'A B C de toute religion et le fondement de toute morale et de toute garantie sociale : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. » n'a-t-elle pas été accueillie par les hurlements de la gauche ? La doctrine de Dupont est donc la sienne ; c'est-à-dire que, pour nos gouvernants, il n'y a pas d'autre Dieu que l'Etat.

Un peuple avec cela redevient sauvage. Simple affaire de temps.

Sous la Convention, l'idée de tout révolutionner était poussée à ce degré de folie qu'on parlait de révolutionner la langue. Quant aux théories relatives à l'enfance, le grotesque s'y joignait parfois à l'odieux. Et alors, comme aujourd'hui, les apostats tenaient la corde. Grégoire voulait qu'on allât chercher l'homme, pour le révolutionner, jusque dans l'embryon de l'espèce, et rêvait un livre qui rendit républicain le sang de l'enfant. Ce livre devait tracer des règles obligatoires de conduite pour le temps de la grossesse, des couches et de l'allaitement. Franchement il est difficile de pousser plus loin le principe de l'instruction obligatoire.

Reviendrons-nous jusque-là ?

Les lycées de filles, évoqués par des hommes, vont bientôt s'ouvrir. Le gymnase obligatoire pour les dames n'est pas loin. Pourquoi pas des lycées mixtes ? La libre Amérique n'y voit pas d'inconvénient. Lycées mixtes, avec gymnase obligatoire, comme à

Spartie, ne sera-ce pas tout à fait républicain et du dernier galant ? Il ne faut jurer de rien.

Le carnaval de l'éducation française ne fait donc que commencer. Les honnêtes gens, ou prétendus tels, les « Prudhomme » de toute catégorie qui ne veulent pas voir sur quels autels de Moloch on veut immoler leurs enfants, peuvent applaudir à l'enseignement obligatoire sans Dieu et en têter. Une expérience trop tardive se chargera de leur faire tomber les écailles des yeux.

En attendant, veillez et résistez, pères et mères de famille. Le dernier salut de la France, l'honneur et le bonheur de votre vie est entre vos mains. Qu'on se le dise.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### Saumur.

La journée d'hier a été une nouvelle consolation pour les fidèles de Saumur ; la Fête-Dieu a été célébrée dans toutes les paroisses avec une solennité aussi complète et un empressement aussi grand qu'on pouvait l'espérer. Tous les sanctuaires étaient décorés avec un goût qui témoigne des sentiments de la foi vive des paroissiens, sentiments qu'une infime minorité ne permet plus de manifester avec éclat sur la voie publique. Mais si les emblèmes du culte catholique, qui est le culte de l'immense majorité des Français, et des Saumurois en particulier, ne peuvent être déployés dans les rues et sur les places publiques, les fidèles ont la ressource de cette manifestation silencieuse qui a été l'année dernière, pour nos édiles, une cause de surprise et d'étonnement, et qu'ils espéraient bien ne pas voir se renouveler. Pour eux, c'était une sorte d'engouement ; ils l'imputaient même à cette tendance de l'esprit français de se livrer à ce qui est défendu. Pauvres aveugles ! ils ne comprennent rien à ce qui est convictions sincères, basées sur ce qu'il y a de plus sacré, sanctionnées par la consécration des siècles ; convictions qui ont survécu aux persécutions des premiers temps du christianisme et qui survivront encore à la leur, bien que celle-ci sévisse jusqu'ici par la ruse, l'astuce, la domination, plus que par la brutalité sauvage.

S'ils n'étaient de parti pris, ils comprendraient que la ville entière a protesté, hier encore, contre leurs arrêtés, et qu'ils ne représentent pas cette portion de la population qui a en partage l'intelligence, le cœur, l'amour de Dieu et aussi l'amour de la Patrie.

Hier donc, à 3 heures, les fidèles des quatre paroisses de la ville se sont réunis à l'église Saint-Pierre, ont assisté aux vêpres, récité une amende honorable, les prières expiatoires et reçu la bénédiction ; puis ils se sont rendus à l'église de Nantilly.

Toutes les rues conduisant vers ce sanctuaire ont été envahies par une foule compacte et silencieuse ; elle protestait ainsi l'esprit anti-religieux de nos administrateurs et contre la suppression des céré-

monies extérieures qui ont toujours été tributé au bien-être moral et toujours aux populations. La vaste nef de Nantilly, les chapelles latérales et le chœur ont été trop étroits. L'assistance comprenait des citoyens de toutes classes, de tous rangs, qui se sont associés aux prières publiques avec le même recueillement qu'à Saint-Pierre. Après le salut solennel, la foule s'est écoulée dans le même silence et le même recueillement.

Non-seulement l'interdiction des processions enlève au commerce de Saumur un chiffre d'affaires considérable — nous l'avons démontré l'année dernière — la mesure vexatoire éloigne une foule de nos concitoyens.

Hier matin, des voitures de toutes sortes emmenaient des habitants dans les communes limitrophes, les chemins de fer de l'Etat rendaient à Doué, Chinon, Loudun, Angers, pour être témoins de la splendeur des processions. Quelles ressources pour toutes ces localités !

Et nous, nous n'avons aucune compensation.

#### CHEMINS DE FER DE L'ETAT.

#### Voyages sur le littoral de l'Océan.

Des billets à prix réduits, valables pendant huit jours, avec arrêts facultatifs à toutes les gares intermédiaires aux parcours indiqués, sont délivrés du 15 mai au 30 septembre inclus.

Prix des places aller et retour de Saumur aux gares ci-après ou vice versa :

Les Sables-d'Olonne : 1<sup>re</sup> classe, 29 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 22 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 16 fr.

La Rochelle : 1<sup>re</sup> classe, 30 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 22 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 15 fr.

Rochefort : 1<sup>re</sup> classe, 30 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 22 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 15 fr.

Blaye : 1<sup>re</sup> classe, 40 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 32 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 23 fr.

CONDITIONS. — Les billets sont valables pendant huit jours, c'est-à-dire qu'un voyageur porteur d'un billet délivré dans la journée du 1<sup>er</sup> devra être rentré à son point de départ le 8, à minuit au plus tard.

Au-dessous de 3 ans, les enfants ne paient rien ; au-dessus de cet âge, ils paient place entière.

Le voyageur qui s'arrête dans une gare, même celle de destination, est tenu de déposer son billet entre les mains du Chef de gare ; ce billet sera rendu, soit pour continuer le voyage, soit pour revenir au lieu de départ.

Chaque arrêt du voyageur donnera lieu à un nouvel enregistrement de ses bagages.

#### THEATRE DE SAUMUR.

Aujourd'hui lundi, une représentation sera donnée sur notre scène par M. VERBECK, le célèbre prestidigitateur qui a eu l'honneur de donner des séances devant les sommités littéraires et artistiques de toute

appliqués les paroles à la situation présente.

— Je savais bien, moi, s'écria Toumy avec feu, que la fille de Sidi David n'aurait pas insulté à la misère et à l'opprobre du vaincu arabe, foulé aux pieds par son sultan de France, ce sultan qui ravage notre sol, dévaste nos douars et promène la mort dans ce pays abandonné d'Allah !...

Et Toumy, les poings crispés, les narines dilatées, parcourait à grands pas le boudoir.

— Mais, reprit-il, le jour de la vengeance luira pour les fidèles croyants. Par la barbe du Prophète, ceux qui se sont inclinés sous la verge de fer de la force, se relèveront plus hardis ; la rougeur disparaîtra de leurs fronts et le yatagan de leur colère retombera sur l'ennemi de leur race et de leur repos... Que Sidi de Céméran s'en souvienne : ce chant n'eût pas dû résonner sous ma tente, son chant est une injure. Toumy ne l'oubliera jamais.

— Tu as tort de te fâcher, repartis-je tranquillement. Dans cette romance, il n'est question que d'une jeune fille, fatiguée de l'éclat des cours, qui regrette son village, la vie simple des champs et demande à y retourner. Elle ne contient donc rien d'offensant pour toi, et Camille, sans imaginer que tu l'interprétais dans un sens qu'elle n'a pas, ne te l'a chantée que parce que l'air sur lequel les paroles sont adaptées est beau, qu'il charme l'oreille. On n'injurie point ceux qu'on estime. Les Français estiment l'Arabe, l'Arabe doit estimer les Fran-

çais. Ce que nous faisons dans ce pays, vous l'avez autrefois fait dans d'autres. Avec le monde est né l'esprit de conquête. Tes pères, Sabéens venus de l'Arabie heureuse, connus sous le nom de Berbères, se sont établis dans cette contrée, qu'ont successivement occupée les Maures d'Asie, les Numides, les Phéniciens, les Romains, les Grecs, les Vandales. Ces peuples, d'origine commune, soumis à l'islamisme et définitivement reconnus pour Arabes et Maures, ont marché à la conquête de l'univers. Les Kyksos envahirent l'Égypte, les Maures l'Espagne, les Arabes la France ; Charles Martel les expulsa avant qu'ils ne s'y fussent installés, mais enfin ils y ont pénétré.

— Votre histoire a eu ses splendeurs ; les monuments, les palais, les mosquées, élevés par vous dans ces pays, sont autant de pages immortelles écrites au ciseau.

— S'étendre, affaiblit. Le dominateur est dominé. Après des siècles de lutttes, vous l'avez été. Les nations qui, du temps des Romains, des Carthaginois et des Pharaons, étaient au berceau ou dans la pensée de Dieu, se sont retournées contre vous pleines de force.

— L'aigle, qui était encore au nid, a déployé ses ailes, fondu sur vous, et sous ses serres vous vous débattiez en vain ; il vous tiendra ; mais qu'il ne soit point orgueilleux ; on l'enchaînera à son tour. Il n'y a d'immuable que celui qui préside aux

destinées des empires. Si Dieu le veut, vous vous relèverez, et nous, nous passerons dans le courant des siècles comme une poussière secouée de sa main ; puis, vos postérités se coucheront dans le tombeau des âges antérieurs où gisent les nôtres, nos souvenirs se joindront, de nouveaux peuples s'éleveront, passeront de même jusqu'à ce que, d'un éclair de son regard, les mondes ébranlés ensevelissent dans la fusion de leurs cendres ces atomes qui étaient des nations... Pensions à cela, Sidi Toumy, et nous ne nous maudirons pas. La haine est mauvaise conseillère. Tu as vu du mal où il n'en existait pas. Mademoiselle de Céméran respecte ton courage et ton malheur. Elle gémit, ainsi que moi, de cette soif de conquête qui tourmente les peuples et nous atteint dans nos plus chères affections ; car si tu souffres de voir la patrie ravagée, vos douars détruits, les frères opprimés, nous souffrons aussi de ces éternelles guerres tribulaires de la mort. Votre sang coule, mais le sang des nôtres rougit également cette terre sur laquelle celui de mon père et du tien ruisselle peut-être en ce moment... Va, Sidi Toumy, nous honorons les braves qui défendent leur pays, repoussent l'invasion de l'étranger et ne cèdent qu'au nombre ; mais reconnais aussi la magnanimité des vainqueurs qui n'ont attenté ni à vos lois, ni à votre religion, ni à votre liberté (ce dont vous ne nous avez point donné l'exemple envers vos

soumis), et dis avec nous : Que le jour où le sang du Français et de l'Arabe ne coulera plus que dans nos veines pour faire battre nos cœurs dans un même esprit de fraternité, sera un jour béni de nous tous.

— Par Allah ! il n'en sera point ainsi, s'écria Toumy.

Et il continua de marcher en proie à une vive agitation.

Néréisse tremblait. « J'ai fait de belles choses, » me dis-je, « voici bien plantées ; il est plus fâché. Je soupire profondément et m'écriai :

— Ah ! si j'avais l'Algérie !

— Qu'en ferais-tu ? dit Toumy.

— Je te la donnerais pour que tu sois content.

Un sourire s'ébaucha sur les traits sévères du fils de Mohamed. Néréisse cessa de trembler.

— Tu étais mon courroux, dit-il ; le parler du petit touche le grand ; ma sœur reverra la fille de Sidi de Céméran, et dorénavant j'interpréterai mieux sa langue.

(A suivre.)

AUGUSTA COURTES.

La cuisinière du premier à la bonne d'en face : — Que fait donc le nouveau maître d'Antoinette ? — Il est facteur de pianos. — Tiens, je ne savais pas que la poste portait des instruments.

l'Europe. Son adresse incomparable a fait courir tout Paris pendant l'Exposition universelle, alors que tant de merveilles se dispersaient la curiosité publique. La plupart des chroniqueurs de Paris et de la province ont consacré à cet habile prestidigitateur les articles les plus flatteurs.

D'ailleurs, les journaux de Nantes, où M. Verbeck a donné deux représentations il y a un mois, ont été unanimes à constater l'adresse incomparable du prestidigitateur et dresse irrésistible attrait qu'offrent ses soirées.

Le spectacle comprend une partie plus particulièrement intéressante, c'est le *Magnétisme humain dévoilé par le professeur Vergnetisme* dévoilé par le professeur Vergnetisme à l'aide de son merveilleux sujet, M<sup>lle</sup> de Marguerit, et qui est comme la contre-partie, ou mieux la réfutation des expériences et de toutes les mêmes expériences, — il est bon de le remarquer, — que nous présentait naguère M. Donato, et que M. Verbeck démontre pouvoir être réussies, à l'aide d'une grande adresse et d'une étude persistante des mouvements, des poses, des attitudes cataleptiques. La soirée d'aujourd'hui sera donc fort curieuse et nous ne saurions trop engager nos lecteurs à y assister.

**Saint-Cyr-en-Bourg.** — On annonce la mort de M. l'abbé Rocher, curé de Saint-Cyr, décédé dans sa famille, à Fontevault, après quelques jours de maladie. M. Rocher était âgé de 50 ans.

M. Rochard, vicaire à Daumeray, a été nommé curé de Saint-Cyr-en-Bourg, en remplacement de M. Rocher.

#### TOURS.

Samedi, une protestation contre la suppression des processions a été déposée à la mairie de Tours. Cette protestation, couverte de six cents signatures environ d'hommes d'affaires et de commerçants de toute opinion et de toute religion, ne circulait en ville que depuis quatre ou cinq jours.

On a pu toutefois se rendre compte du mécontentement général soulevé par la mesure municipale, mécontentement constaté surtout dans les quartiers populeux et pauvres.

#### NIORT.

Nous avons dit que le maire de Niort, considérant qu'il a de « sérieux motifs de crainte » que les processions ne provoquent sur leur passage des manifestations hostiles, avait pris un arrêté interdisant les processions.

Un journal dit à ce propos : « M. le maire de Niort fait ainsi la plus sévère critique des libre-penseurs du cru ; car eux seuls, apparemment, pourraient faire des manifestations contre la liberté du culte catholique. Jamais nous n'aurions supposé de si vives passions dans la cité qui confit l'angélique. »

#### On écrit d'Auray :

« Une grave épidémie de rougeole compliquée de bronchite sévit dans ce moment-ci à Auray et à Pluneret. Un grand nombre d'enfants ont été victimes. L'établissement de la Chartreuse d'Auray, où l'épidémie a fait invasion, a été évacué. »

« A Auray même, on n'entend plus parler que d'enfants qui viennent de mourir. Telle famille en a perdu jusqu'à quatre. On en enterrait jusqu'à trois et quatre par jour. Toutes les mères qui ont pu emmener leurs enfants ont quitté Auray. Un voile de tristesse est étendu sur notre pauvre ville. »

#### OBSERVATOIRE DES CORBIÈRES.

Plateau de Sauzils-Bouchet. — 612<sup>m</sup> d'altitude.

PROBABILITÉS DU TEMPS, DES DERNIERS JOURS DE FIN DE MAI AU 25 JUIN.

Pressez les travaux agricoles ; le gros temps que nous avions prévu pour les derniers jours de mai et le commencement de juin devient de plus en plus probable. Il doit particulièrement nous atteindre du Sud et de l'Est vers l'Ouest ; il pourra affecter l'extrême Sud-Est vers le 26 et couvrir nos zones occidentales vers ou peu après le 30. Les courants qui tendent à le produire sont de nature à amener encore de violents orages avec fortes condensations pluvieuses sur nos régions S.-O., S. et S.-E. et même aujourd'hui vers l'E. et le Centre : nouvelles crues sensibles et partielles des cours d'eau, actuellement avec coïncidence de pluies et de désagréments de neiges. Ces crues deviennent aussi probables des Alpes aux Ardennes.

Nombreux accidents de chutes d'eau pendant le

mois de juin, particulièrement vers les régions ci-dessus désignées, avec de courtes accalmies de trois ou quatre jours après chaque mauvais temps.

Nous signalons d'une manière toute spéciale la période vers et peu après les 20-25 où tendent beaucoup à converger, sur une grande étendue de l'Europe occidentale, de grands courants atmosphériques (on ne peut plus contraires de direction et de température), qui pourront causer de très-violents orages, mêlés de grêle.

STUBLEIN (des Corbières);  
A Sauzils, par Esperaza (Aude).

#### Publications de mariage.

Auguste Boret, menuisier, de Saumur, et Marie-Rose Chesse, domestique, de la Chaigneraie (Vendée).

Jean Audoin, domestique, de Saumur, et Madeleine-Désirée-Anne Humme, sans profession, de Tours.

Charles Proust, menuisier, et Céline-Joséphine Piquet, sans profession, tous deux de Saumur.

Aimé-Léon-Alfred Bibard, teinturier, des Herbiers (Vendée), et Emma-Marguerite Robin, sans profession, de Saumur.

François Helleuth, chapelier (veuf), de Saumur, et Augustine Delaporte, jardinière (veuve), de Saint-Lambert-des-Levées.

Pierre Loubigue, cavalier de manège, et Léonie Chuche, couturière, tous deux de Saumur.

Auguste-Joseph Ferry, jardinier, du Coudray-Macouard, et Adèle Godicheau, sans profession, de Saumur.

#### Faits divers.

##### On télégraphie de Marseille :

« Le conducteur de la voiture faisant le service de la poste entre Salon et Saint-Martin-du-Crau a été trouvé assassiné au fond de sa voiture. Les dépêches dont il était porteur ont disparu. »

« Deux mares de sang établissent que le meurtre a été commis près de la grande route de Miranias. »

« 380 lettres sur 2.000 ont été retrouvées dans la vase du canal de Boisgelin, sur la route d'Arles. Les valeurs contenues dans les lettres qui manquent sont évaluées à 6.000 fr. »

Un affreux accident sur la ligne du Nord est signalé en ces termes par le *Journal de Roubaix* :

« Le train mixte, partant de Paris à huit heures du soir pour arriver à Lille à deux heures du matin, quittait, cette nuit, la gare de Saint-Just, lorsque le sous-chef de train, en remontant du quai dans le fourgon de queue, fit un faux pas et roula entre ce fourgon et le wagon-coupé qui le précédait. »

« Le coupé était occupé par MM. le comte de Cesté et le vicomte de Canisy, qui se trouvaient en ce moment à la fenêtre, et qui jugèrent l'homme perdu. Celui-ci, cependant, avait réussi à se raccrocher aux chaînes avec l'énergie du désespoir et avait ainsi réussi à échapper aux roues ; mais il était traîné par le train qui avait repris toute sa vitesse. »

« En proie à une émotion terrible devant cette agonie, les voyageurs se mirent à crier pour faire arrêter le train, jusqu'à en perdre la voix. Peine perdue : on ne les entendit pas. Ils se précipitèrent alors sur la sonnette d'alarme ; tentative infructueuse : « la sonnette ne fonctionnait pas ! » MM. de Cesté et de Canisy prirent alors une résolution héroïque : ils sortirent de leur wagon et, se traînant sur le marche-pied, ils se glissèrent l'un et l'autre, en dépit des cahots et de la vitesse, entre les deux voitures. »

« Là commença une lutte effrayante et périlleuse dont nous pouvons à peine donner une idée. L'infortuné, torturé par le frottement de ses jambes sur le balast qui lui râpait les chairs et les os, avait presque perdu connaissance et ne demeurait cramponné aux chaînes que par une étreinte tout instinctive ; il demeurait sourd aux conseils et aux efforts de ses courageux sauveteurs ; mais il était visible que ses forces diminuaient et qu'il allait se laisser tomber sous les roues... »

« Cette situation épouvantable se prolongea environ dix minutes... dix années pour les deux voyageurs trébuchant à chaque secousse sur les tampons où ils se tenaient et évitaient avec peine une chute mortelle. Enfin, les forces de l'homme étant à bout, ils parvinrent à le hisser sur les tampons, puis à le ramener peu à peu sur le marche-pied en lui évitant le heurt des ponts sous lesquels le train passait à toute vapeur, puis

à l'introduire dans leur coupé. Là ils constatèrent que les pieds du malheureux étaient usés jusqu'à la cheville. »

« Peu après, le train arrivait à Longueau, où ils le déposèrent, après lui avoir donné les premiers soins. Ils prirent la précaution d'avertir par un télégramme l'hôpital d'Amiens, où le mutilé est actuellement. »

Des Marseillais, des Languedociens et des Gascons ont parié, la veille, à qui nagerait le plus longtemps.

Le Marseillais arrive le dernier au rendez-vous, avec un bagage énorme.

— Qu'est-ce que c'est que cela ? lui demandent les autres.

Le Marseillais, sans affectation :  
— C'est des vivres... pour trois jours.

Guibollard dit à un de ses amis :  
— Moi, ce gouvernement-ci me va... J'aime que le gouvernement soit démocratique !...  
— Et à quoi voyez-vous qu'il soit si démocratique ?

— Eh ! on vient de nommer ministre de l'intérieur un parent de ma cuisinière.

— Comment s'appelle votre cuisinière ?

— Elle s'appelle *Constance* !...

On causait politique dans un salon. Le célèbre ténor Villaret se trouvait parmi les discoureurs.

Un monsieur qui l'écoutait, sans savoir qui il était, lui dit :

— Monsieur, je partage complètement votre opinion... Je vais être candidat aux futures élections, et je serais très-heureux d'avoir votre voix.

— Je le crois bien ! répondit gravement Villaret, soixante mille francs par an !

Un nouveau grade.  
Un jeune soldat, qui a servi pendant cinq ans, rentre dans sa famille.

Après les premiers embrassements, le père regarde les manches de la tunique de son fils, et avec étonnement :

— Comment, pas le moindre bout de galon ? Tu n'es arrivé à aucun grade ?  
Et le garnement, pour le rassurer :  
— Mais si... je suis sous-caporal !

#### Dernières Nouvelles.

Diverses informations nous avaient appris que certains incidents d'une haute portée s'étaient produits au sujet des démarches que notre ministère, avec un complet mépris de toutes les convenances, avait imposées à l'ambassade de France auprès du Vatican.

Le journal la *Défense* a reçu de Rome la dépêche suivante qui ne laisse aucun doute sur les résultats obtenus par la politique de M. de Freycinet :

« A la suite des dernières communications du gouvernement français, relatives aux décrets du 29 mars, les relations entre l'ambassade et le secrétaire d'Etat sont momentanément interrompues. »

Nous nous bornons à reproduire cette dépêche, dont l'importance et la gravité n'ont pas besoin d'être mises en lumière.

La commission relative à l'enquête sur le régime des déportés a nommé M. Périn président ; elle a résolu d'entendre, comme témoins, MM. Rochefort et Trinquet qui recevront aujourd'hui un sauf-conduit.

Il ne faut pas oublier que Rochefort a eu une entrevue avec M. Gambetta la semaine dernière.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 30 mai.  
Nos valeurs de crédit bénéficient des bonnes tendances de la Bourse. Il y a beaucoup d'animation dans ce groupe, surtout au comptant. Depuis l'assemblée générale de la Banque d'Escompte, les capitaux se portent avec une faveur toute spéciale sur les titres de cette institution. Tout capitaliste prévoyant veut bénéficier d'un placement de cet ordre qui rapporte plus de 7 0/0 d'intérêt net et qui fait entrevoir les plus-values les plus larges et les mieux justifiées. Le Crédit Foncier a sa fermeté

habituelle à 1.260. La Banque de Paris est à 1.035. Le Crédit Lyonnais à 935 et la Banque Franco-Egyptienne à 710, puis 720. La Société Générale française de crédit est fort recherchée. On sait que les opérations de cette société se sont développées dans les proportions même où s'est accru le capital social.

La Société Financière fait 537 50. La Banque Parisienne défend difficilement le cours de 630. On semble craindre que la réaction devienne plus considérable.

Les porteurs d'actions de la rente Foncière Parisienne paraissent abandonner ce titre pour adopter les obligations, soit du Crédit Foncier, soit de la Banque Hypothécaire. C'est un arbitrage dicté par un sérieux sentiment de prudence.

Nous constatons de bons achats sur les obligations de la Banque Hypothécaire de Suède et sur les actions de la Société anonyme des Zincs français.

Les actions nouvelles de la Société générale d'assurances méritent, à tous égards, de prendre place dans les portefeuilles les mieux composés. Ces titres doivent donner à leurs acheteurs des bénéfices très-étendus.

#### Théâtre de Saumur.

Ce soir, lundi 31 mai,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DE

### VERBECK

Le célèbre prestidigitateur.

Pour les détails, voir affiches et programmes.

Bureaux à 8 h. ; rideau à 8 h. 1/2.

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE (7<sup>e</sup> ANNÉE)

CH. MASSET, directeur.

Mercredi 2 juin 1880.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DE

### DANIEL ROCHAT

Comédie nouvelle en 5 actes, du Théâtre-Français, par M. V. SARDOU, de l'Académie française.

M. Ch. MASSET jouera le rôle de *Daniel Rochat* ; M<sup>lle</sup> LARGILLIÈRE celui de *Miss Léa Henderson*.

Les autres rôles seront joués par MM. Rodriguez, Aubert, Alexandre, Guillon, Faivre, Samson, Catier, Caillaud et Francis, M<sup>lle</sup> de Breuil, Vallière et de Riberpré.

Nous avons sous les yeux de nombreuses attestations de guérisons obtenues par la méthode dite du D<sup>r</sup> G. von Schmitt (médecin du collège de New-York), dont le tout Paris scientifique s'occupe en ce moment. Ces guérisons portent sur des affections cancéreuses, des caries, des tumeurs et ulcères malins, des maladies des femmes, etc. Nous ne citons que quelques noms des malades guéris :

M<sup>me</sup> Suret, 13, avenue des Terres (Carie des os) ; M<sup>me</sup> Bayen, 22, rue de Beauté, Nogent (Tumeur cancéreuse du sein) ; M. Châtier, pharmacien à Brecey (Manche), (Cancroïde du nez) ; M. Tiffagnon, menuisier, à Chaulou (Tumeur et cancer encéphalique après 4 opérations) ; M. Gauthier, jardinier, à Besaçon (Epithélium de la face depuis 15 ans) ; M<sup>me</sup> veuve Bœuf, rue La Rochefoucauld, 62 (Cancer au sein). C'est cette même méthode qui avait guéri en 1868 Alexandre Dumas père d'un cancroïde de la langue. Elle est appliquée aujourd'hui à la maison du Château de Passy, 16, Grande-Rue. Chambres et appartements à divers prix. Grand parc, jardin particulier. Consultations pour les malades externes de 9 heures à midi.

#### LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A.

Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 14, Cloture Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 17<sup>e</sup> fascicule consacré au département de la Charente.

TEXTE : Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistique générale et morale.

GRAVURES : Vue d'Angoulême. — Abbaye de la Couronne. — Église de Ruffec. — Château de l'Oisellerie. — Carte colorée du département, la plus complète à ce jour.

Le fascicule du département, 75 centimes.

— Qu'est-ce que le Savon Mucilagineux du Docteur Cazenave ?

— Une merveille ! répondent tous ceux qui en ont fait usage. L'illustre praticien l'avait composé pour combattre les effets pernicieux de la crudité de certaines eaux. Beaucoup de savons nous promettent, sans nous les donner, les sucs bienfaisants de certains végétaux, et ils ont sur la peau une action irritante et dangereuse. Ils la gercent et la durcissent. Tout au contraire, le Savon mucilagineux du Docteur Cazenave a la douceur onctueuse d'une mousse de cold-cream. — Paris, Avenue de l'Opéra, 47.

Dépôt à Saumur, chez M. Machel, coiffeur.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le ingénieur à BEZIERS (Hérault). Breveté en France et à l'étranger. Pose facile. — Prix depuis 12 fr. — Envoi franco du Catalogue.

**Les Cloches de Noël**, par EUGÈNE MORET.  
1 volume fort in-18 : 3 fr.

Voilà véritablement un beau et bon livre. C'est une réunion de contes choisis, pleins d'un vif intérêt et écrits dans une langue sobre et claire, n'empruntant ses effets qu'à la simplicité et à l'émotion. L'auteur dédie ce livre à ses deux enfants; c'est dire avec quel soin il a été traité et à quel public il s'adresse. En effet, ce sont des contes d'une large envergure et d'un attrait puissant, car ils sont vrais et humains, mais ce sont surtout des contes de famille que la femme, la jeune fille et l'enfant peuvent feuilleter sans crainte de sentir la rougeur leur monter au front. A une époque où on ose ériger en principes les insanités violentes qui auraient fait bondir nos pères, il est bon que quelques livres témoignent encore hautement le respect de la langue, le souci des traditions littéraires et l'amour du foyer. Nous avons tous des enfants, faisons des ouvrages intéressants, émouvants, mais honnêtes, sains et dignes. Eugène Moret, l'auteur du *Médecin Confesseur* et des *Désertées*, a compris la nécessité qui s'impose en un moment où une réaction salutaire est évidemment à la veille de se produire. Nous prédisons un succès durable aux *Cloches de Noël*.

Salernes, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix.

Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre

Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prierais de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévouée,  
Dame BERNARD, accouchée,  
à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

**SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS**  
reduces sans médecine, sans purgés et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine,

gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sneurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

cines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr. 12 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr. — La Revalescière chocolatée, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt : Besson, successeur de Texier; J. Russon, épicer, quai de Limoges, et partout chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup> (limitée) 8, rue Castiglione, Paris.

**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.		10 h. 54 matin.	
8 10 —				11 15 —	
1 25 soir.		4 50 soir.			
4 55 —					
7 40 —		11 35 —			

  

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 45 matin.	
10 45 —		5 36 soir.		6 33 —	
12 15 soir.		3 48 —		4 16 —	
6 45 —		10 22 —		11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 MAI 1880.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	85 30			Crédit Foncier colonial	441 25			Canal de Suez	1047 50		
4 1/2 % amortissable	87			Crédit Foncier, act. 500 f.	1270	15		Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	115 25			Obligations foncières 1877	365			Société autrichienne	598 75		
5 %	118 80			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	735			<b>OBLIGATIONS.</b>			
Obligations du Trésor	521 50			Crédit Mobilier	723 50			Orléans	392		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	437			Crédit Foncier d'Autriche	750			Paris-Lyon-Méditerranée	394		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510			Est	740	1	25	Est	391 50		
— 1865, 4 %	531			Paris-Lyon-Méditerranée	1283 75			Nord	395		
— 1869, 3 %	469			Midi	995			Ouest	394		
— 1871, 3 %	403			Nord	1030			Midi	391		
— 1875, 4 %	516			Orléans	1197 50			Paris (Grande Ceinture)	387 50		
— 1876, 4 %	517 50			Ouest	790		10	Paris-Bourbonnais	391		
Banque de France	3360			Compagnie parisienne du Gaz	1317 50			Canal de Suez	579		
Comptoir d'escompte	925			C. gén. Transatlantique	625						
Crédit agricole											

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 —	(s'arrête à Angers, omnibus-midi.)
9 — 56 —	—
1 — 23 —	soir, —
3 — 32 —	—
7 — 15 —	express omnibus (s'arrête à Angers.)
10 — 37 —	—

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 36 minutes du matin, direct-midi.	
8 — 31 —	omnibus express.
9 — 40 —	—
12 — 40 —	soir, omnibus-midi.
4 — 44 —	omnibus-midi.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

**Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.**

Suivant jugement contradictoirement rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt, enregistré,

Entre M<sup>me</sup> Marie-Clémentine-Louise Garnier, épouse de M. Jean-Baptiste-Henri Frugier, négociant, demeurant avec lui, rue Beaurepaire, à Saumur;

Avant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12;

Et M. Jean-Baptiste-Henri Frugier, négociant en rouennerie, demeurant à Saumur, rue Beaurepaire;

Avant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Vincent Le Ray, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché Noir, n° 12;

M<sup>me</sup> Frugier a été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme. (309) BEAUREPAIRE.

**Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12.**

**VENTE**

PAR SUITE DE SURENCHÈRE DU SIXIÈME

**Sur Vente par Licitation D'UNE MAISON ET DÉPENDANCES**

Située à Montreuil-Bellay, rue des Forges.

L'adjudication aura lieu le Samedi douze juin mil huit cent quatre-vingt, à midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de cette ville.

On fait savoir qu'en conséquence de la surenchère du sixième faite au greffe du Tribunal civil de Saumur par M. Charles-Louis de Caqueray, propriétaire, demeurant au château de la Salle, commune de Montreuil-Bellay, suivant acte dressé audit greffe le vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt, enregistré,

M. de Caqueray ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 12,

Il sera procédé, le samedi douze juin mil huit cent quatre-vingt, à midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice de cette ville, à la nouvelle adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné, qui avait été adjugé au ci-après nommé, suivant procès-verbal dressé par M<sup>e</sup> Hacault, notaire à Montreuil-Bellay, le dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt, en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le treize mars mil huit cent quatre-vingt, à la requête de M<sup>me</sup> Mathilde Peltier, épouse assistée et autorisée de M. Joseph-Marie Patouille, ancien notaire, demeurant à Paris, rue Monthyon, n° 4, elle résidant à Montreuil-Bellay, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser;

Avant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Beaurepaire, sus-nommé;

Contre : 1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Adeline Perrot, épouse de M. Alfred Brown, employé de commerce; 2<sup>o</sup> Ferdinand Perrot, employé; 3<sup>o</sup> Léon Perrot, employé, tous demeurant à Londres, Manor Street Clapham, n° 28,

Avant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Louis Albert, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve;

Et M. Abel Perrot, professeur de français, demeurant à Londres, Manor Street Clapham, 18 et 20, au nom et comme administrateur légal de la personne et des biens de sa fille mineure Marguerite Perrot.

Avant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Henry Lecoy, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Dacler;

Et encore contre :

1<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Camille Frugier, épouse de M. Jules Berthault, juge de paix, demeurant à Bourgneil, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser;

Avant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Lecoy, sus-nommé;

2<sup>o</sup> M<sup>me</sup> Léonie Frugier, épouse de M. Olivier Trénil, ancien négociant, demeurant à Châtelleraut, et celui-ci pour l'assister et l'autoriser;

3<sup>o</sup> M. Félix Sorel, caissier de banque, demeurant à Saumur, rue de la Comédie, au nom et comme tuteur légal de Félix-Marie-Léon Sorel, son fils mineur issu de son mariage avec M<sup>me</sup> Léontine Binse;

4<sup>o</sup> M. Camille Binse, négociant, demeurant à Paris, rue des Petits-Carreaux, n° 17.

Et M. Marie-Joseph-Ernest Vallet et C<sup>o</sup>, banquiers, demeurant à Vitry-le-

Français, comme cessionnaires des droits de M. Camille Binse, Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Le Ray, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir, n° 12.

**DÉSIGNATION.**

Une maison, située à Montreuil-Bellay, rue des Forges, entre cour et jardin. Cette maison, élevée en partie sur cave voûtée, comprend au rez-de-chaussée un salon, une salle à manger, une grande pièce à côté, vestibule entre, une cuisine, office et cabinet, une salle de billard, deux autres pièces à la suite; au premier étage, six chambres à coucher, grenier au-dessus du tout, une écurie, remise, hangar, bûcher, buanderie, deux cours, l'une devant, l'autre en côté et un jardin derrière, le tout en un seul tenant renfermé de murs, contenant environ dix ares et joignant au midi la rue des Forges, au levant le presbytère, au nord une petite rue et M<sup>me</sup> Cochard, et au couchant M. de Caqueray.

Cette maison qui avait été adjugée à M. Jules Ecot, banquier à Montreuil-Bellay, pour la somme de vingt mille francs,

Sera de nouveau exposée aux enchères sur la mise à prix de vingt-trois mille neuf cents francs.

**PROCÉDURE.**

Cette surenchère a été dénoncée, conformément à la loi :

1<sup>o</sup> Suivant exploit de Bourasseau, huissier à Saumur, en date du vingt-six mai mil huit cent quatre-vingt, enregistré, à M. Jules Ecot, banquier à Montreuil-Bellay, adjudicataire surenchéri;

2<sup>o</sup> Suivant acte de Palais dudit Bourasseau, huissier-audencier, en date du même jour, à M<sup>e</sup> Le Ray, Albert, Lecoy et Beaurepaire, avoués des co-llicitants.

S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2<sup>o</sup> Au Greffe du tribunal civil de Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné.

A Saumur, le vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le trente-un mai mil huit cent quatre-vingt, folio

, case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (310) Signé : L. PALUSTRE.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean 1880, REMISE, ÉCURIE ET GRENIER

Situés place Saint-Michel, n° 4.

S'adresser à M. CHOISNET.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE REMISE

Située rue du Champ-de-Foire. S'adresser à M. CHEVRET. (296)

**A VENDRE**

OU A LOUER UNE ANESSE

Agée de quatre ans, ayant nouvellement eu un faon et fournissant de bon lait.

Bonne trottieuse et très-franche. S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

UNE BONNE PAIRE DE MEULES

De 1 mètre 70 cent.

Bluterie, tournants et virants d'un moulin à cavier. S'adresser à M. Félix Davy, rue des Moulins, à Saumur. (252)

M. GILBERT-FAUVEL, de Beau-lieu, demande un apprenti.

**ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL**

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT. Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville, à Saumur, chez M. NORMANDINE. (394)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le